

# TARIFS et AIDES 2022

M I C R O - C R È C H E P R I V É E

La Petite Bulle



3 B rue des Landes  
69290 CRAPONNE  
[contact@lapetitebulle.net](mailto:contact@lapetitebulle.net)  
04.78.73.74.27  
06.60.08.75.92

## LES FORMULES D'ACCUEIL ET LEURS TARIFS - 2022 :

Heures d'accueil hebdomadaires	Taux horaire pour les familles ayant un revenu (N-2) : ≤ 21 087€ pour 1 enfant à charge ≤24 080€ pour 2 enfants à charge ≤27 073€ pour 3 enfants à charge + 2 993 € au-delà de 3 enfants	Taux horaire pour les familles ayant un revenu (N-2) ne dépassant pas : 46 861€ pour 1 enfant à charge 53 513€ pour 2 enfants à charge 60 165€ pour 3 enfants à charge + 6 652 au-delà de 3 enfants	Taux horaire pour les familles ayant un revenu (N-2) : >46 861€ pour 1 enfant à charge >53 513€ pour 2 enfants à charge >60 165€ pour 3 enfants à charge + 6 652€ au-delà de 3 enfants
A partir de 50h	7,20 euros/heure	7,50 euros/heure	8 euros/heure
De 40h à 49h45	7,70 euros/heure	8,25 euros/heure	8,70 euros/heure
De 30h à 39h45	8,50 euros/heure	8,80 euros/heure	9,25 euros/heure
De 20h à 29h45	9,70 euros/heure	9,80 euros/heure	9,95 euros/heure
Moins de 20h	9,80 euros/heure	9,90 euros/heure	10 euros/heure

*Ces tarifs comprennent les couches (lavables), les repas confectionnés sur place et bio et/ou issus de productions locales, les goûters, ainsi que les frais d'entretien.*

*- Les frais d'inscription s'élèvent à 80 euros, lors de l'établissement du contrat -*

## AIDE FINANCIERE DE LA CAF

Vous pouvez bénéficier d'une aide de la CAF : la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) qui comprend un Complément de Libre Choix du Mode de Garde (<https://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde>). Le montant de la prise en charge partielle de la participation versée à la structure dépend de vos revenus (N-2), du nombre d'enfants et de leur âge. Un minimum de 15 % de la dépense restera à votre charge.

*\* Si votre enfant atteint l'âge de 3 ans entre le 1er janvier et le 31 août, le bénéfice du montant mensuel maximum applicable aux enfants de 0 à 3 ans est prolongé jusqu'au mois précédent la rentrée scolaire de septembre.*

Ces montants sont divisés par deux si vous bénéficiez de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) versée pour un temps partiel de 50 % ou moins. Sous certaines conditions, ces montants peuvent être majorés de :

- + 30 % si vous et/ou votre conjoint est bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés;
- + 30 % si vous bénéficiez de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé;
- + 30 % si vous vivez seul (e) avec votre ou vos enfant(s).

### REVENUS N-2 :

<u>Enfant(s) à charge :</u>	<u>Inférieurs ou égale à</u>	<u>Ne dépassant pas</u>	<u>Supérieurs à</u>
1 enfant	21 320 €	47 377 €	47 377 €
2 enfants	24 346 €	54 102 €	54 102 €
3 enfants	27 372 €	60 827 €	60 827 €
au delà de 3 enfants	+ 3 026 €	+ 6 725	+ 6 725 €

### Montants mensuels de la prise en charge CAF :

<u>Âge de l'enfant</u>			
Moins de 3 ans*	876,18 €	755,30 €	634,46 €
De 3 à 6 ans	438,09 €	377,66 €	317,23 €

## CREDIT D'IMPOT

### Principe :

Vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt pour vos frais de garde d'enfants de moins de 6 ans, en cas de garde hors du domicile. La somme est décomptée de votre montant d'imposition ou remboursée dans le cas où vous n'en payez pas (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>).

### Conditions à remplir :

Vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt si les conditions suivantes sont remplies :

- Votre enfant doit être âgé de moins de 6 ans le 1er janvier de l'année d'imposition.
- Etre à votre charge.

### Dépenses prises en compte :

Il s'agit des dépenses que vous supportez effectivement, déduction faite des aides suivantes, reçues pour la garde de vos enfants :

- Aides à la garde d'enfant reçues par la CAF,
- Indemnités pour frais de garde versées par votre employeur.

### Calcul du crédit d'impôt :

Il est égal à 50 % des sommes versées, dans la limite de :

	<b>Par enfant</b>		<b>Par enfant, en cas de garde alternée</b>
Somme à déclarer	<b>2300</b> maximum	€	<b>1150</b> € par enfant
Crédit d'impôt	<b>1150</b> maximum	€	<b>575</b> € par enfant